

Le groupe des Verts se félicite de l'adhésion de la Régions à la Charte des Régions sans OGM

Samedi dernier, le 18 juin, se déroulait la seconde journée d'opposition aux OGM, prenant cette année une dimension européenne.

Tandis qu'à ce jour, nous n'avons aucune certitude quant à l'innocuité des OGM pour la santé humaine et la biodiversité, **71% des citoyens européens se déclarent hostiles à la présence d'OGM dans leur alimentation.**

Revendiquant le droit de se protéger contre la contamination transgénique et réclamant des garanties de séparation totale entre les cultures d'OGM et les autres cultures, les régions européennes sont de plus en plus nombreuses à exiger **l'application du principe de précaution.**

Le groupe des élus Verts se félicite de l'adhésion de la Région Haute-Normandie à la « Charte des régions et des autorités locales d'Europe sans OGM ».

Soucieuses de protéger l'agriculture de qualité et la biodiversité qu'elles estiment menacées par les cultures d'OGM, une vingtaine de régions européennes¹ ont adopté la « Charte des régions et des autorités locales d'Europe sans OGM ».

Les signataires considèrent que la directive européenne 2001/18 - le texte central régissant la dissémination des OGM en Europe- ne constitue pas une garantie suffisante pour la protection des agriculteurs qui choisissent de ne pas cultiver d'OGM.

L'objectif est d'agir auprès de la Commission Européenne afin d'obtenir la création d'un véritable cadre réglementaire régissant la coexistence entre les OGM et les cultures traditionnelles et biologiques.

Il est essentiel de mettre en place des politiques conformes aux attentes des citoyens et, pour cela, que les collectivités territoriales se mobilisent et prennent toutes les mesures qui permettront de garantir la préservation d'une agriculture de qualité.

Cette démarche s'inscrivant dans l'objectif du Conseil Régional de favoriser le développement d'une agriculture durable sans organisme génétiquement modifié, le groupe des élus Verts a souhaité que la Région signe la Charte des "Régions sans OGM". Cette charte montre l'attachement des régions signataires à la biodiversité, ainsi qu'à une alimentation de qualité grâce aux cultures certifiées et biologiques, particulièrement menacées par les OGM.

Pour le groupe des élus Verts,
Claude TALEB, *président du groupe*

¹ Le 4 février 2005, à Florence, vingt Régions européennes dont cinq Régions françaises ont signé une « Charte des Régions et des Autorités Locales d'Europe sur la coexistence entre les OGM et les cultures traditionnelles et biologiques ». Signataires : Regione Toscana (Italie), Land Oberosterreich (Autriche), Regione Marche (Italie), Région Aquitaine (France), Regione Lazio (Italie), Région Bretagne (France), Región Euskadi (Espagne), the Region Wales (Royaume-Uni), Région Ile de France (France), Région Poitou-Charentes (France), The Highlands and Islands Region (Royaume-Uni), Land Schleswig Holstein (Allemagne), Région Limousin (France), Regione Emilia Romagna (Italie), Land Burgenland (Autriche), Land Steiermark (Autriche), Regione Sardegna (Italie), Région Drama-Kavala-Xanthi (Grèce), Provincia Autonoma di Bolzano (Italie), Land Salzburg (Autriche).